



La
démarche



Dispositif E3D

Qu'est ce que cela représente? Que pouvons nous mettre en place au collège?

Comment ça marche?

- La démarche E3D (E3D = Établissement en Démarche de Développement Durable), c'est lorsque qu'un établissement (école, collège, lycée) s'engage dans une démarche globale de développement durable qui apporte des solutions concrètes pour répondre aux [Objectifs de développement durable \(Agenda 2030\)](#), dans le cadre des enseignements, celui des projets éducatifs, parcours et dispositifs, et dans la gestion de l'établissement (énergie, eau, déchets...).
- Les élèves sont au cœur de la démarche qui consiste à **connaître** et **comprendre** les enjeux du DD pour pouvoir **agir**, que ce soit au quotidien à l'école, mais aussi tout au long de la vie. La démarche E3D contribue ainsi à la formation de **citoyens informés, critiques et engagés**, amenés à être force de proposition et acteurs du changement global.
- La démarche devra progressivement englober les **4 dimensions de la vie d'un établissement** :

Enseignements

Vie scolaire

Gestion et
maintenance
de la
structure

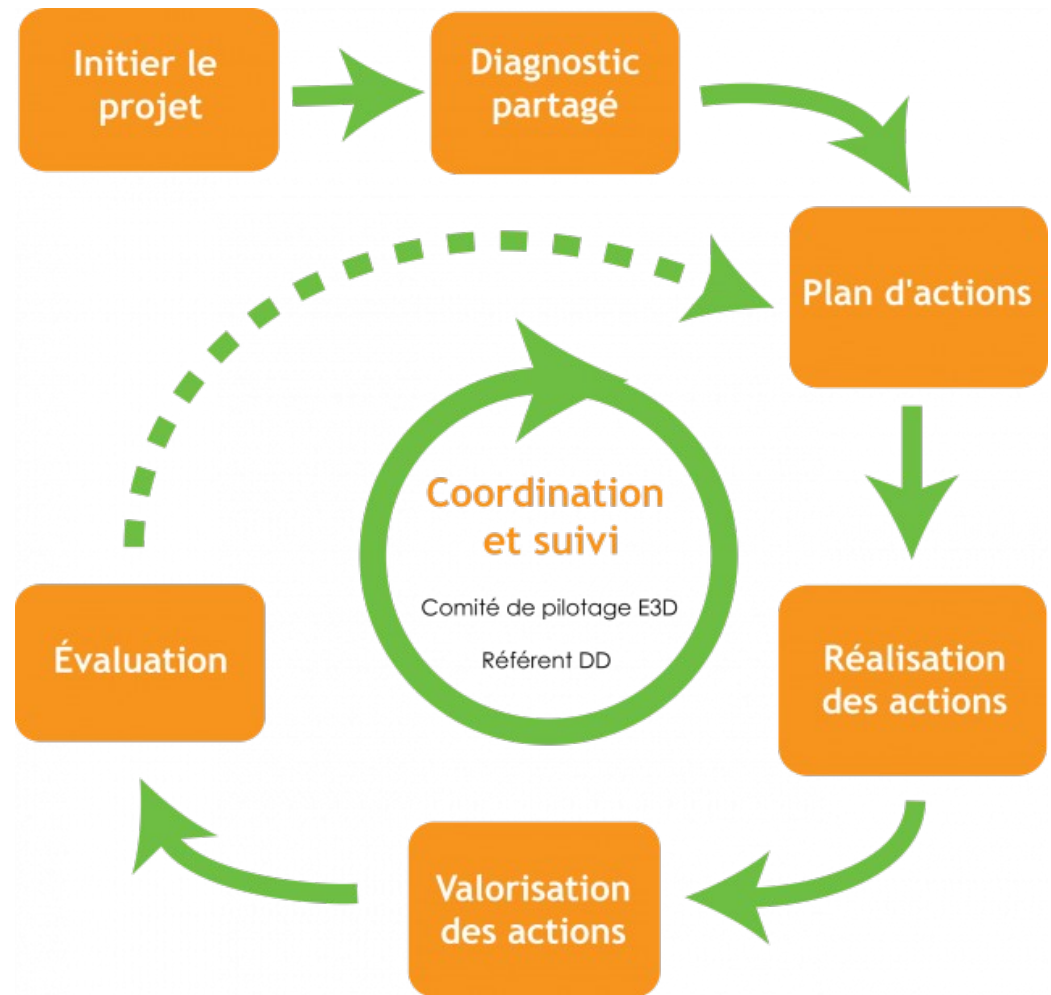
Ouverture
sur l'extérieur
par le
partenariat


Quel démarche?

- La démarche peut **débuter modestement** par quelques actions réalistes et évoluer, petit à petit, vers une **démarche qualité pérenne** avec un certain nombre d'étapes :
 - Un **diagnostic** est réalisé afin d'identifier les problématiques de développement durable de l'établissement (comme par exemple le [diagnostic réalisé par le lycée Louis Bascan de Rambouillet](#)). Il se poursuit par la formalisation d'un [Plan d'action](#) en cohérence avec les axes du **Projet d'école/d'établissement** et les [ODD](#) (voir l'exemple du [plan d'action d'une école](#)).
 - Les actions peuvent être initiées, par exemple, à partir d'un groupe d'éco-délégués ([voir l'article sur les éco-délégués](#)), ou inter-degrés (école-collège, collège-lycée). Certaines actions nécessiteront un financement ([voir l'article sur le financement](#)).
 - Un **Comité de pilotage EDD** est créé pour :
 - > définir les objectifs de la démarche (objectifs pédagogiques, ODD) ;
 - > dessiner la stratégie devant mener à une mobilisation progressive de l'ensemble de la communauté éducative ;
 - > assurer le suivi de la démarche et en dresser régulièrement un bilan.Il réunit tous les acteurs impliqués ou leurs représentants (élèves, enseignants, gestionnaire, direction, parents d'élèves, partenaires, collectivités territoriales...). ([voir l'article sur le Comité de pilotage EDD](#))
 - Il est aussi conseillé qu'un **Référent EDD** soit nommé au sein du personnel, qui aura la responsabilité de suivre le bon déroulement de la démarche, d'assurer le lien entre les différents acteurs (enseignants, élèves, direction, maintenance, partenaires, comité de pilotage...) et de **communiquer sur les actions** à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement ([voir l'article sur le rôle du Référent EDD](#)).
 - Certaines des actions se font en lien avec des **partenaires** (autres établissements scolaires, collectivités territoriales, associations, entreprises...) (voir le [catalogue de partenaires EDD dans l'Académie de Versailles](#) et la page Eduscol sur le [partenariat autour de l'EDD](#)).
 - La démarche fait ensuite l'objet d'une évaluation en vue de l'améliorer et la faire perdurer.

Et si on schématise !

La démarche E3D devra **s'adapter aux réalités de l'établissement**, et s'intégrer aux structures déjà existantes tout en créant quelques dispositifs propres. Chaque établissement mène ainsi sa propre aventure en lien avec le développement durable.





A nous de jouer, en
route vers de nouveaux

Un exemple de projet !

-
- <https://youtu.be/uzkY1i-TSes?t=162>